



ARLIT

Arlit, le 18 septembre 2012

Coordination des organisations

De la société civile d'Arlit

Réf : N/L N° 0 78/CSC/2012

A

Monsieur le Directeur de la SOMAIR

Objet : Ferraille mise sur le marché à Arlit.

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez depuis 2010, un protocole d' accord a été signé entre les autorités publiques d'Arlit, la coordination de la société civile d'Arlit et les filiales du groupe AREVA avec l'aval du CNRP (centre national de radioprotection) pour procéder à la réalisation d'un plan compteur radiologique de la commune urbaine d'Arlit. Cette opération a permis de détecter plus de 90 endroits (terrains, murs, maisons, ferrailles) dans la ville d'Arlit, dont la radioactivité dépasse largement les limites autorisés. Le traitement et la décontamination de ces endroits avait commencé mais a été suspendu par SOMAIR et COMINAK depuis trois mois.

Nous avons été scandalisés et surpris qu'au cours de cette période de suspension unilatérale, il a été selon nos informations, sorti de l'usine de la SOMAIR, une importante quantité des ferrailles probablement radioactives (environ 600 tonnes). Est –ce cela la motivation de la suspension ? En tout état de cause cette ferraille même non irradiée compte tenu de son origine, ne doit pas être livrée au public.

Selon les informations dont nous disposons, l'opération de sortie et de vente se serait déroulée dans la période du 15 juillet au 15 aout 2012 et a couté aux commerçants de la ville d'Arlit la bagatelle de 30 millions de FCFA. Nous avons en outre identifié le lieu de stockage de cette ferraille, des contenaires probables dans la ville d'Arlit, des mesures radiologiques ont été effectuées sur les objets disponibles dans la rue adjacente. Une partie de ce trafic a probablement pris la direction de l'intérieur et l'extérieur du Niger.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit là non seulement d'un coup porté à l'opération plan compteur radiologique de la ville d'Arlit , mais aussi d'une renonciation à vos engagements vis-à-vis de l'autorité publique, d'une violation des notes d'interdiction de sortie des ferrailles que vous avez-vous-même signées et argumentées au cours des CLI (commission locale

d'information) et une interrogation sur la crédibilité des engagements du groupe AREVA dans la cadre sa volonté de protéger l'environnement dans les opérations minières au Niger.

Aujourd'hui, nous voilà en présence d'une situation qui comporte probablement des dangers d'irradiation des populations d'Arlit dans un premier temps, le reste du pays et le monde. Il vous souviendra que la **loi N°98-56 du 29 juillet 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement**, interdit, traite et condamne dans ces **articles 3** relatif au principe de prévention, de précaution, de pollueur-payeur et de responsabilité, **11 relatif** à la responsabilité des associations reconnues d'utilité publique, **37 relatif** aux interdictions, **62 relatif** à la détention de déchets et **72 relatif** aux substances chimiques.

Comme nous l'avons demandé au pouvoir publique d'agir en conformité avec la loi notamment celle y relative, il vous appartient aussi d'agir, de situé les responsabilités et mettre fin à cette volonté délibérer et laxiste de nuire à l'environnement.

Aussi est-il nécessaire de rappeler que pour notre part, nous considérons que la responsabilité des faits n'incombe ni à l'ouvrier à qui « **on** » a donné la ferraille, ni au commerçant qui l'a acheté, c'est une position de bon sens pour tous. L'expérience de la rupture de la digue à la SOMAIR en décembre 2010 où vous avez déversé « **accidentellement** » et impunément des millions des litres de liquide radioactif dans l'environnement de la ville d'Arlit et qui a fini sur les dos des subalternes ne doit pas se perpétuer.

Dans l'attente d'éclaircissement et de confirmation des zones d'ombre sur cette affaire, veuillez recevoir Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Ampliations :

- Préfet d'Arlit
- Maire CU Arlit
- M. environnement
- M. mines
- AREVA mines Niger
- COMINAK
- CNRP
- BEEEI

Le Président Po

H . Abarchi